Compte- rendu de l'exposé et de la modération sur le sujet: « Le modèle westphalien:émergence, persistances, limites »

La problématique de cette séance sur le modèle westphalien pourrait être formulée ainsi: la Paix de Westphalie a instauré le pemier système d'équilibre des puissances, ce qui a abouti à la formation d'un **monde géopolitique**; pourquoi le monde westphalien, c'est-à-dire le **monde des Etats**, n'est-il plus la lecture la plus pertinente du monde d'aujourd'hui?

Exposé

Le modèle westphalien est né de la **Guerre de Trente Ans** qui éclate en 1618 face aux ambitions hégémoniques des **Habsburg**, dont la devise affirme que l'univers doit être gouverné par l'Autriche. Entre le Nord protestant et le Sud catholique, le **Saint Empire germanique** reste une coquille vide, comme l'ont montré les intervenants à l'aide de deux cartes, l'une montrant les possessions territoriales du Saint Empire, et l'autre les pays effectivement sous le contrôle de celuici; les cartes ne se chevauchent absolument pas; l'Empire des Habsburg connaît en effet des problèmes religieux du fait de la Réforme.

La Guerre de Trente Ans est d'abord une guerre de religions entre Nord protestant et Sud catholique: l'élement déclencheur en est la « **défenestration de Prague** »: des protestants jetèrent par la fenêtre deux émissaires catholiques; mais les catholiques, voyant dans la survie des malheureux un miracle, se sentirent d'autant plus forts et justifiés dans leur combat contre les protestants. Cependant, le conflit excéde bientôt les bornes de la religion pour devenir politique: la France, bien que catholique, s'engage aux côtés de la Suède protestante. De plus en plus de pays prennent part à la guerre en Europe, et lorsqu'elle prend fin en 1648, on peut la qualifier de **totale**.

L'ambition des pays vainqueurs et vaincus au terme de trente années de combat est d'instaurer un ordre international qui garantisse la sécurité des Etats. Des traités de Westphalie d'Osnabrück et Münster est donc né un modèle Westphalien qui réussit là où la Paix d'Augsbourg (1555) avait échoué en se bornant au principe du « cujus regio, ejus religio », à savoir que la religion du prince est celle du peuple. Le nouvel ordre westphalien a instauré un équilibre des puissances sous l'égide de Richelieu, père du concept de souverineté absolue et de la raison d'Etat, et de Grotius, fondateur du droit international. La paix de Westphalie consacre une théorie moderne de l'Etat, entité géopolitique de base dont la souveraineté se fonde désormais sur le territoire. Ceci consacre le rôle fondamental et stratégique des frontières.

Lorsque l'on étudie l'**héritage** du système westphalien, on s'aperçoit qu'il a régi durablement les relations internationales, bien que des interruptions l'aient remis en cause à de nombreuses reprises (la Révolution française de 1789, l'impérialisme napoléonien, les deux guerres mondiales du 20ème siècle, la Guerre Froide entre Etats- Unis et URSS). L'émergence au 20ème siècle d'idéologies, de nationalismes et du droit d'ingérence pourraient avoir définitivement détruit ce système, mais Philippe Dujardin, Maxime Sabeg et Thomas Véron osent imaginer un modèleWestphalien qui, « tel un Phénix qui renaît de ses cendres, n'est pas encore tout à fait mort ».

Modération

Quatre sujets ont été abordés durant la modération.

- L' Etat- nation:

La liberté de circulation des hommes et des marchandises remet- elle en cause la souveraineté des Etats, allant de ce fait à l'encontre des principes du système westphalien fondé sur des Etats forts?

Les intervenants ont affirmé que l'espace Schengen remettait en cause le système Westphalien.

La salle s'est exprimée sur la notion de **frontière**, qui a tour à tour été définie par les termes d'interface et de séparation. On a ensuite tenté d'identifier le constructeur de la **nation** et du sentiment national. Deux thèses s'affrontaient: l'**immanence**, qui consiste en l'agrégation spontanée de communautés diverses occupant chacune un territoire, et la **transcendance**, qui veut que le sentiment national soit imposé par un cadre, une autorité supérieurs. Finalement, on en est arrivé à admettre la coexistence de ces deux processus. Il existe deux types de rétroactions à ce mode de fonctionnement: la formation de communautés indépendantes dotées de vies propres, et la prééminence des Etats dans un système d'organisation territoriale.

-Démocratie et diplomatie:

Le système westphalien ayant été conçu par des **Etats autoritaires**, il est légitime de s'interroger sur sa compatibilité avec nos **démocraties libérales**.

La salle a soulevé un aspect dangereux de la démocratie: si cette dernière est véritablement le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple, que faire lorsque le peuple est belliqueux? Ceci pose la question de la politique en interne et en externe, qui est démocratique ou pas. La **géopolitique** est justement l'étude de la dimension spatiale des relations internationales.

-Sûreté collective:

Les conflits entre communautés sont régulés par la **police**, qui dispose de moyens plus puissants que les parties en conflit. On a pu voir en Richelieu l'inspirateur de la **Société des Nations** voulue au début du 20ème siècle par certaines puissances occidentales pour assurer la paix entre elles et dans le monde. La **guerre zéro mort** n 'entre pas dans la logique du modèle westphalien qui voit dans la guerre un moyen d'assurer la paix.

-Le droit d'ingérence:

Ce thème soulève la question d'une possible universalité de la morale. Si le droit d'ingérence est une remise en cause du modèle Westphalien, qu'en est-il des Organisations Non Gouvernementales et des rganisations supra-nationales telles que l'ONU? Pour que l'intervention soit possible, il faut pouvoir franchir la limite infinie qu'est la frontière. Tout le problème réside donc dans la gestion et la modulation de l'espace, tel le réseau qui lutte contre la territorialisation infinie de l'Etat.